

PUBLICATION SOUS EMBARGO JUSQU'AU JEUDI 19 MAI 2022 - 17H



Baisse de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville entre 2013 et 2018

Insee Flash Centre-Val de Loire · Mai 2022 · n° 53

En 2018, 151 600 personnes résident dans les 52 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Centre-Val de Loire. Parmi elles, quatre sur dix habitent dans une des deux métropoles régionales. En cinq ans, la population des QPV a davantage diminué dans la région (- 3,5 %) qu'en France métropolitaine, avec des baisses plus prononcées dans l'Eure-et-Loir et le Cher. Cette population régionale est plus jeune, compte plus de familles nombreuses et de familles monoparentales. Les enfants de moins de 15 ans représentent plus du quart des habitants des QPV du Centre-Val de Loire. Avec un niveau de diplôme moins élevé que dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine, les résidents des QPV régionaux ont aussi un taux d'emploi plus faible. Dans les deux tiers des QPV de la région, le niveau de vie médian est inférieur à celui de l'ensemble de la population des QPV métropolitains.

Quatre habitants sur dix des QPV résident dans une métropole de la région

En Centre-Val de Loire, 151 600 personnes résident dans l'un des 52 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la région (**figure 1**). La part des habitants des QPV dans l'ensemble de la population est plus faible en Centre-Val de Loire (5,9 %) qu'en France métropolitaine (7,4 %).

Les deux métropoles régionales regroupent à elles seules 43 % de la population des QPV (contre 23 % de l'ensemble de la population régionale). En comparaison, les communautés d'agglomération de Dreux, Bourges, Blois, Montargis, Chartres et Châteauroux rassemblent 40 % de la population de ces quartiers (et 23 % de la population régionale). Dans chacune de ces intercommunalités, les résidents des QPV représentent entre 10 et 12 % des habitants, à l'exception de Chartres Métropole où peu d'habitants résident en QPV (6 % de l'intercommunalité) et de la communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing où, au contraire, une part importante de la population y réside (17 %).

C'est dans les départements les plus urbanisés que la part des résidents des QPV dans la population est la plus élevée (7,2 % dans le Loiret, 6,1 % dans l'Indre-et-Loire et 5,9 % dans l'Eure-et-Loir), sans toutefois atteindre la moyenne de France métropolitaine.

Figure 1 – Répartition des habitants des QPV, évolutions et comparaison avec la population du Centre-Val de Loire

Zone géographique	Nombre de QPV	Population en QPV en 2018			Évolution depuis 2013 de la population		
		effectifs(en nombre)	dans celle du territoire (en %)	part dans la région (en %)	vivant en QPV		du territoire
					effectif(en nombre)	en %	en %
France métropolitaine	1 296	4 829 250	7,4	///	-26 800	-0,6	1,8
Centre-Val de Loire	52	151 630	5,9	100,0	-5 440	-3,5	0,1
Cher	4	16 320	5,4	10,8	-1 810	-10,0	-2,6
Eure-et-Loir	10	25 360	5,9	16,7	-1 740	-6,4	-0,2
Indre	4	8 960	4,1	5,9	-640	-6,6	-3,3
Indre-et-Loire	12	37 250	6,1	24,6	-810	-2,1	1,3
Loir-et-Cher	3	15 160	4,6	10,0	-90	-0,6	-0,5
Loiret	19	48 580	7,2	32,0	-350	-0,7	2,0
Métropole Tours-Val de Loire	10	34 760	11,8	22,9	-580	-1,6	1,4
Orléans métropole	10	31 080	10,8	20,5	-590	-1,9	3,8
CA du Pays de Dreux	4	12 870	12,4	8,5	-910	-6,6	0,4
CA Bourges Plus	2	10 960	10,7	7,2	-1 010	-8,5	-1,9
CA de Blois Agglopolys	1	10 840	10,3	7,2	140	1,3	0,6
CA Montargoise et Rives du Loing	4	10 730	17,2	7,1	650	6,4	2,3
CA Chartres Métropole	4	8 440	6,2	5,6	-530	-5,9	1,0
CA Châteauroux Métropole	3	7 520	10,3	5,0	-590	-7,3	-2,3

/// : absence de données due à la nature des choses.

Lecture : 48 580 personnes vivent dans l'un des 19 QPV du département du Loiret. Elles représentent 32 % de la population régionale en quartier prioritaire et 7,2 % de l'ensemble des habitants du Loiret. Entre 2013 et 2018, la population des QPV de ce département a baissé de 0,7 %, soit une perte de 350 habitants. Durant cette même période, la population totale du département a augmenté de 2,0 %.

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2018

Entre 2013 et 2018, la population des QPV du Centre-Val de Loire diminue de 3,5 %

Entre 2013 et 2018, les QPV de la région perdent 5 400 habitants, soit une baisse de 3,5 %, alors que la population régionale totale est restée stable (+ 0,1 %). Le Centre-Val de Loire est, après la Bourgogne-Franche-Comté, la deuxième région où la baisse de la population des QPV est la plus prononcée pendant cette période.

La population des QPV décroît nettement en proportion dans l'Eure-et-Loir (- 6 %), le Cher (- 10 %) et l'Indre (- 7 %), alors que dans les autres départements cette diminution est très modérée. L'Eure-et-Loir et le Cher concentrent d'ailleurs les deux tiers de la baisse régionale de la population des QPV. Dans l'Indre, la part de la population qui habite dans un QPV est faible et cette baisse concerne donc en réalité peu d'habitants.

Dans les métropoles, la population des QPV diminue plus faiblement (- 1,6 % pour Tours et - 1,9 % pour Orléans) qu'en région.

Dans la plupart des intercommunalités à fiscalité propre de la région englobant des QPV, la population de ces quartiers baisse plus que dans l'ensemble de l'intercommunalité. Les communautés d'agglomérations de Bourges, Chartres et Châteauroux voient cette population baisser nettement en cinq ans. Par contre, dans la communauté d'agglomération de Blois, la population résidant en QPV augmente à un rythme plus soutenu (1,3 %) que dans l'ensemble de l'intercommunalité. Dans la communauté d'agglomération de Montargis, la population des QPV augmente fortement (+ 6,4 %). En 2013, une part déjà élevée des habitants de cette intercommunalité résidaient en quartier prioritaire.

Au sein d'une même intercommunalité, l'évolution de la population peut être différente selon le quartier. Par exemple, dans la communauté d'agglomération de Montargis, les populations des quartiers du Plateau et de la Chaussée ont augmenté fortement (+ 15 % pour chacun de ces deux quartiers), alors que celles du Bourg-Chautemps et de la Vésine ont baissé (respectivement de - 12 % et - 11 %). Néanmoins une tendance se démarque dans la région comme au niveau national : la population baisse en moyenne davantage dans les petits QPV de moins de 2 500 habitants (- 4,5 %).

Les habitants des QPV habitent en ville et sont locataires. Ils changent plus souvent de logement que les habitants propriétaires en zone rurale ou périurbaine. Les habitants des QPV de la région déménagent plus fréquemment que ceux de France métropolitaine (39 % contre 36 % ont emménagé depuis moins de 5 ans).

Un quart des habitants des QPV sont des enfants de moins de 15 ans

En 2017, la population des QPV de Centre-Val de Loire compte une forte proportion de jeunes : 26,4 % des habitants des QPV sont des enfants de moins de 15 ans, contre 24,5 % au niveau national.

Toutefois, dans la région, la population des quartiers prioritaires comporte aussi une proportion de personnes de 60 ans ou plus qui est légèrement supérieure au niveau national (18 % contre 17 %). Malgré tout, les seniors restent peu représentés dans les QPV par rapport à l'ensemble de la population régionale (28 % de personnes de 60 ans ou plus).

Les ménages résidant dans les QPV de la région sont plus fréquemment qu'en France métropolitaine constitués d'une seule personne (42 % contre 39 %) (figure 2).

5 % des ménages vivant en QPV dans la région sont composés de 6 personnes ou plus. Ces ménages, souvent des familles nombreuses, sont relativement plus fréquents dans les quartiers prioritaires des intercommunalités de Dreux, Blois et Orléans. Un tiers des ménages sont des familles monoparentales. Elles sont très présentes dans la métropole de Tours et les communautés d'agglomérations de Bourges et Châteauroux.

La part des étrangers dans la population des QPV est plus élevée dans la région (27 %) qu'en France métropolitaine (23 %). Elle est aussi plus importante dans les QPV de 5 000 habitants ou plus, que dans ceux de plus petite taille. En particulier, dans le seul QPV de la communauté d'agglomération de Blois, qui compte plus de 10 000 habitants, cette part atteint 44 %.

Figure 2 - Caractéristiques de la structure de la population et de l'emploi dans les QPV (en %)

Zone géographique	Structure de la population				Emploi							
	Part des ménages d'une personne	Part des ménages de 4 ou 5 personnes	Part des ménages de 6 personnes et plus	Part des étrangers dans la population	Taux d'emploi	Taux d'emploi des femmes	Taux d'emploi des hommes	Taux d'emploi des 15-24 ans	Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des 55-64 ans	Part des emplois à durée limitée	Part de la population occupant un emploi à temps partiel
France métropolitaine	39	18	5	23	45	40	50	23	55	38	23	23
Centre-Val de Loire	42	17	5	27	42	37	47	24	51	34	30	26
Cher	49	12	3	17	38	35	41	24	45	32	30	27
Eure-et-Loir	35	21	6	26	40	35	47	21	50	30	30	23
Indre	50	13	3	17	41	35	47	25	49	35	30	28
Indre-et-Loire	46	14	4	24	44	41	47	25	53	35	29	32
Loir-et-Cher	41	17	7	38	39	32	46	26	46	28	36	26
Loiret	38	19	6	30	44	38	51	23	53	37	29	23
Métropole Tours-Val de Loire	47	14	4	25	43	41	46	25	52	35	29	32
Orléans métropole	35	20	7	31	47	41	54	24	57	42	29	23
CA du Pays de Dreux	38	19	8	44	38	32	45	23	47	28	37	25
CA Bourges Plus	25	27	9	27	37	30	45	19	47	25	32	20
CA de Blois Agglopolys	45	14	3	16	37	35	40	23	45	33	30	28
CA Montargoise et Rives du Loing	46	17	4	28	38	34	42	22	45	29	29	24
CA Chartres Métropole	41	18	5	26	47	43	51	24	57	36	28	26
CA Châteauroux Métropole	48	14	n.d.	19	40	35	47	23	49	34	30	28

n.d. : données non disponibles

Source : Insee, Recensement de la population 2017, estimations démographiques

Un tiers des jeunes ne sont ni scolarisés ni en emploi

En 2017 en Centre-Val de Loire, le taux d'emploi des personnes des quartiers prioritaires est un peu plus bas qu'en France métropolitaine (42 % contre 45 %). Comme pour la population résidant hors des QPV, il est plus élevé pour les personnes de 25 à 54 ans (51 %) que pour les autres tranches d'âge : 34 % pour les 55 à 64 ans et 24 % pour les 15 à 24 ans. Les jeunes des QPV de la région sont néanmoins un peu plus souvent en emploi qu'en France métropolitaine (23 %). Ces jeunes entrent plus tôt dans la vie active et ils poursuivent moins longtemps leurs études.

Le taux de scolarisation des 15 à 24 ans résidant en QPV est ainsi assez faible dans la région (56 % contre 59 % en France métropolitaine), et il est particulièrement bas dans le Berry. Un tiers (32 %) des jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi (29 % en France métropolitaine). Dans la communauté d'agglomération de Montargis, la part des jeunes dans cette situation atteint même 42 %, sous l'effet conjugué d'une faible scolarisation et d'un faible taux d'emploi.

Le taux d'emploi dans les QPV est plus élevé dans les métropoles de Tours (43 %) et d'Orléans (47 %) et dans la communauté d'agglomération de Chartres (47 %), et cela se vérifie pour chaque classe d'âge.

En comparaison, celui des quartiers de la communauté d'agglomération de Montargis est de 38 %, en lien avec un très faible taux d'emploi de 58 % pour la population de l'ensemble de cet EPCI. Bien que les intercommunalités de Dreux et Bourges aient un taux d'emploi un peu plus haut, à 62 %, celui de leurs QPV (37 %) est encore plus bas qu'à Montargis.

Le niveau de diplôme peut expliquer en partie ces difficultés d'accès à l'emploi : seuls 27 % des résidents des QPV de la région ont un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur (contre 31 % en France métropolitaine). Les emplois occupés par les habitants des QPV sont plus fréquemment dans l'industrie et 44 % des actifs sont ouvriers (35 % au niveau national). Le nombre d'ouvriers est particulièrement important dans les quartiers prioritaires du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et de l'Indre.

Comme en France métropolitaine, les inégalités d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes sont plus accentuées (écart de taux d'emploi de 10 points) que dans l'ensemble de la région (écart de 5 points). Ces inégalités d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes sont particulièrement importantes dans les QPV de la métropole d'Orléans (écart de 14 points) et de la communauté d'agglomération de Dreux (écart de 15 points).

Trois emplois sur dix dans les QPV de la région sont à durée limitée (contre 23 % en France métropolitaine). Avec une part d'emploi à durée limitée de 38,6 %, les étrangers résidant en QPV sont particulièrement exposés à cette forme de précarité. Un quart (26 %) des travailleurs de ces territoires occupent un emploi à temps partiel. Cette part est plus élevée dans les quartiers de la région que dans les QPV de France métropolitaine (23 %), alors que pour l'ensemble de la population, la part d'emplois à temps partiel en Centre-Val de Loire est inférieure à son équivalent national.

Les habitants des QPV les plus peuplés ont un niveau de vie médian plus faible

Les quartiers prioritaires de la région abritent une population plus pauvre qu'à l'échelle nationale : dans les deux tiers d'entre eux, le niveau de vie médian est inférieur à celui dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine, qui est de 14 010 euros annuels. Les habitants de six des huit QPV de 5 000 habitants ou plus ont un niveau de vie médian inférieur à celui de l'échelle nationale. Les résidents des deux tiers des QPV de moins de 5 000 habitants sont dans ce cas.

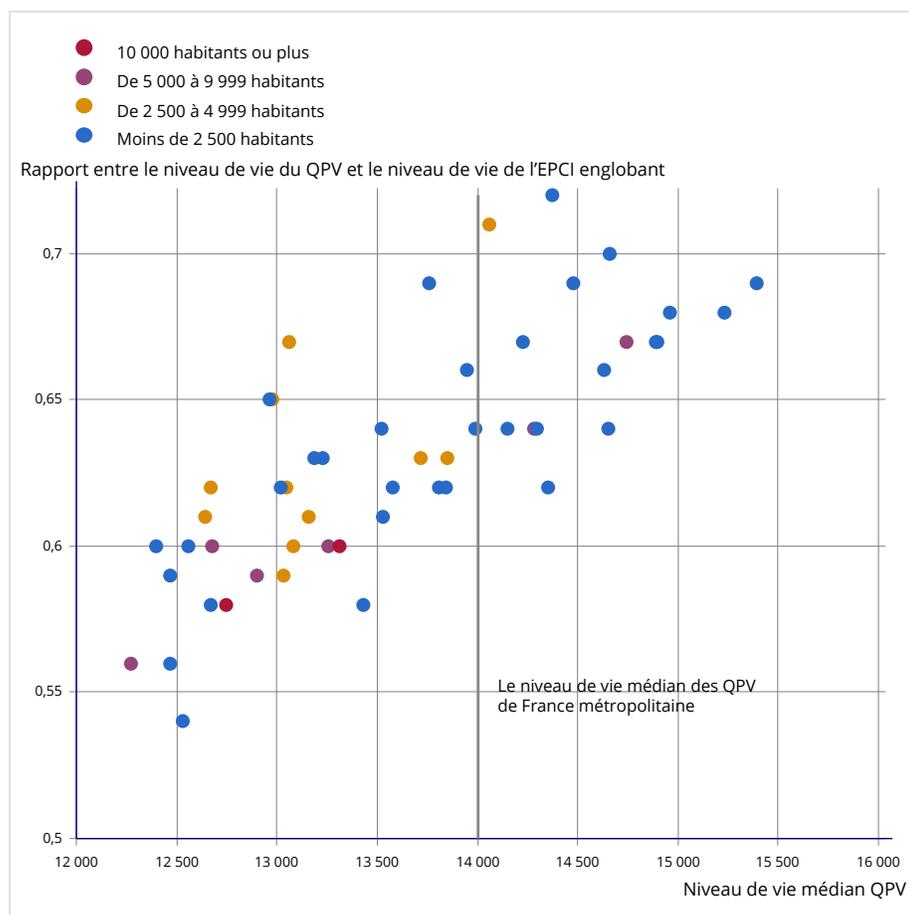
Le rapport entre le niveau de vie de la population d'un QPV et de celle de l'intercommunalité où il est implanté permet d'évaluer la différence de niveau de vie entre le QPV et son environnement. De manière générale, plus le niveau de vie dans le QPV est faible, plus l'écart observé avec l'intercommunalité englobante est élevée (**figure 3a**). Les QPV de plus de 5 000 habitants se caractérisent fréquemment par un assez faible niveau de vie médian de leurs résidents et un écart marqué avec celui de l'ensemble de la population de l'EPCI englobant.

Entre 2015 et 2019, les QPV dans lesquels les niveaux de vie médians se sont le plus rapprochés de ceux mesurés dans leurs EPCI englobants sont la Verrerie dans la communauté de communes du Val d'Amboise, l'Argonne dans la métropole d'Orléans, le Bourg-Chautemps dans la communauté d'agglomération de Montargis et le Champ de la Ville dans la communauté de communes Giennoises. En revanche, les niveaux de vie médians des habitants des QPV des Quartiers Nord dans la communauté de communes du Pithiverais, des Vauvettes dans la communauté d'agglomération de Dreux et du Hameau dans la communauté de communes du Val de Sully se sont assez nettement éloignés de ceux des habitants de leurs EPCI englobants (**figure 3b**).

Niveau de vie médian des habitants des QPV

 Rapport entre le niveau de vie médian du QPV et celui de l'EPCI

Figure 3a – Niveau de vie médian des habitants des QPV et rapport entre le niveau de vie médian dans le QPV et dans l'EPCI englobant en 2019, selon la population du QPV



Lecture : Parmi les 52 QPV de la région, seuls deux ont une population de 10 000 habitants ou plus. Les habitants du quartier de la Source ont un niveau de vie médian de 13 310 euros. Le rapport entre ce niveau de vie et celui dans la métropole d'Orléans est de 0,597. Les habitants du quartier Kennedy-Coty-Croix Chevallier ont un niveau de vie médian de 12 750 euros. Le rapport entre ce niveau de vie et celui dans l'intercommunalité de Blois est de 0,582.

Sources : Insee, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019, Recensement de la population 2018

Encadré - Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Centre-Val de Loire (Insee) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire (DREETS).

Publication rédigée par : Olivier Diel, Sophie Goupil (Insee)

Sources

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit 1 296 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine. Ces QPV ont fait l'objet de deux programmes nationaux de rénovation urbaine (un premier de 2004 à 2020, un second démarré en 2014 et devant s'achever en 2030). L'étude porte sur le découpage géographique des QPV définis par le **décret n° 2015-1138** [📄](#) du 14 septembre 2015.

L'évolution de la population des QPV est mesurée à partir des Recensements de la population de 2013 et de 2018.

La **structure de la population et des ménages** des QPV, ainsi que les données sur l'**emploi et la scolarisation**, sont mesurées à partir du Recensement de la population de 2017.

L'analyse des revenus dans les QPV et leur EPCI englobant est réalisée à partir du Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) de 2019.

Définitions

Un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI à fiscalité propre retenus pour cette étude peuvent être des **métropoles**, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération ou des communautés de communes. L'étude porte sur le découpage géographique des EPCI au 1er janvier 2020.

Les **emplois à durée limitée** sont ceux qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD), dont ceux en contrats aidés, les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage et les stages rémunérés.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie médian partage la population en deux : la moitié des ménages disposent d'un niveau de vie supérieur et la moitié d'un niveau de vie inférieur.

Les **emplois à durée limitée** sont ceux qui ont un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD), dont ceux en contrats aidés, les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage et les stages rémunérés.

Un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI à fiscalité propre retenus pour cette étude peuvent être des **métropoles**, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération ou des communautés de communes. L'étude porte sur le découpage géographique des EPCI au 1er janvier 2020.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie médian partage la population en deux : la moitié des ménages disposent d'un niveau de vie supérieur et la moitié d'un niveau de vie inférieur.

Pour en savoir plus

- > « **Données sur les quartiers de la politique de la ville** », *Insee chiffres détaillés*, avril 2022.
- > Bruyas J., Le Goff F., Josnin R., « **Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en région Centre-Val de Loire** », *Insee Dossier Centre-Val de Loire* n° 7, novembre 2021.
- > Héran S., Meyniel C., Lapeyre H., Raïs L., Faure S., « **Atlas cartographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Centre-Val de Loire** », *Insee Dossier Centre-Val de Loire* n° 1, mars 2017.
- > Renaud A., Sémécurbe F., « **Les habitants des quartiers de la politique de la ville : La pauvreté côtoie d'autres fragilités** », *Insee Première* n° 1593, mai 2016.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Centre-Val de Loire - 131 rue du faubourg Bannier - 45034 Orléans Cedex 1
Directeur de la publication : François-Pierre Gitton